

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 avril 2016
DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le quinze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric RAYBOIS, Maire de la commune.

Convocation adressée le 06 avril 2016 avec l'ordre du jour suivant :

- 1 - Fixation des taux des 3 taxes directes locales pour 2016
- 2 - Compte Administratif 2015 : Commune et service eau et assainissement
- 3 - Compte de Gestion 2015 : Commune et service eau et assainissement
- 4 - Affectation des résultats 2015 : Commune et service eau et assainissement
- 5 - Budget Primitif 2016 : Commune et service eau et assainissement
- 6 - Amortissements GIP, SIEEP et Subventions habitat
- 7 - Achat parcelles de M. GUENEL
- 8 - Camion ambulancier

Présents : Mmes et MM. ABRAHAM David, COCHET Jean-Yves, DETHOREY Marc, GENIN Christophe, GRIS Samuel, PEROUX Amélie, PEROUX Jacques, et WECKERING Nicolas.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. HENRY Dominique donne procuration à M. RAYBOIS Frédéric, Mme. TROCME Lydie donne procuration à M. DETHOREY Marc.

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : Mme. PEROUX Amélie

▪ **Dossier n°1 : Fixation des taux des 3 taxes directes locales pour 2016**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1636B sexies,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe d'habitation, taxes foncière sur les propriétés bâties et non bâties applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

✚ DECIDE le maintien des taux pour l'année 2016, ainsi qu'il suit :

	Taux 2015	Taux 2016
• Taxe d'Habitation	2,88 %	2,88 %
• Taxe Foncière propriétés bâties	2,88 %	2,88 %
• Taxe Foncière propriétés non bâties	9,60 %	9,60 %

Adopté par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention(s) »

▪ **Dossier n°2 : Compte administratif 2015 de la commune**

Après lecture, Le Conseil Municipal sous la présidence de Frédéric RAYBOIS, Maire (vu que les opérations budgétaires de l'année 2015 ont été exécutées par le prédécesseur du maire) accepte le **Compte Administratif 2015**, ainsi qu'il suit :

Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévus :	131 333,00 €
	Réalisé :	38 926,10 €
	Reste à réaliser :	38 400,00 €

<u>Recettes</u>	Prévus :	203 606,00 €
	Réalisé :	142 515,88 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévus :	300 449,00 €
	Réalisé :	149 109,52 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

<u>Recettes</u>	Prévus :	195 410,00 €
	Réalisé :	248 947,67 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	31 316,67 €
Fonctionnement :	204 877,59 €
Résultat global :	236 194,26 €

Adopté par 10 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention », le prédécesseur du maire, n'a pas pris part au vote.

▪ **Dossier n°3 : Compte de gestion 2015 de la commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Compte Administratif 2015

Vu la présentation du Compte de Gestion 2015 de la commune établi par la DGFIP Trésorerie de COLOMBEY-LES-BELLES à la clôture de l'exercice

Considérant que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- ✚ Approuve le **Compte de Gestion 2015 de la commune**, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Adopté par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention(s) »

▪ **Dossier n°4: Affectation des résultats 2015 de la commune**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 99 838,15 €

- un excédent reporté de : 105 039,44 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **204 877,59 €**

- un excédent d'investissement de : 31 316,67 €

- un déficit des restes à réaliser de : 38 400,00 €
Soit un besoin de financement de : 7 083,33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT 204 877,59 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 7 083,33 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 197 794,26 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCÉDENT 31 316,67 €

Adopté par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention(s) »

▪ **Dossier n°5: Budget primitif 2016 de la commune**

Après lecture et présentation du Budget Primitif 2016 de la commune par M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

✚ Accepte le **Budget Primitif 2016** de la Commune, ainsi qu'il suit :

* Investissement :

Dépenses : 488 550,00 €
Recettes : 526 950,00 €

* Fonctionnement :

Dépenses : 416 011,00 €
Recettes : 416 011,00 €

Pour rappel total budget :

Investissement :

- Dépenses : 526 950,00 € (dont 38 400,00 € de reste à réaliser)
- Recettes : 526 950,00 € (dont 0,00 € de reste à réaliser)

Fonctionnement :

- Dépenses : 416 011,00 € (dont 0,00 € de reste à réaliser)
- Recettes : 416 011,00 € (dont 0,00 € de reste à réaliser)

Adopté par 11 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention(s) »

▪ **Dossier n°6: Compte administratif 2015 du service eau et assainissement**

Après lecture, Le Conseil Municipal sous la présidence de Frédéric RAYBOIS, Maire (vu que les opérations budgétaires de l'année 2015 ont été exécutées par le prédécesseur du maire) accepte le **Compte Administratif 2015 du Service Eau et Assainissement**, ainsi qu'il suit :

Investissement

Dépenses Prévus : 38 006,00 €
Réalisé : 10 533,82 €
Reste à réaliser : 0,00 €

<u>Recettes</u>	Prévus :	20 681,00 €
	Réalisé :	50 589,45 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévus :	37 487,00 €
	Réalisé :	28 860,80 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

<u>Recettes</u>	Prévus :	30 552,00 €
	Réalisé :	19 811,76 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	72 485,35 €
Fonctionnement :	- 2 114,12 €
Résultat global :	70 371,23 €

Adopté par 10 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention », le prédécesseur du maire, n'a pas pris part au vote.

▪ **Dossier n°7: Compte de gestion 2015 du service eau et assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Compte Administratif 2015

Vu la présentation du Compte de Gestion 2015 du service Eau et Assainissement établi par le Comptable de la Trésorerie de COLOMBEY-LES-BELLES à la clôture de l'exercice.

Considérant que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

✚ Reconnaît l'intégration de l'ensemble des éléments d'actif et de passif issus de la liquidation du budget assainissement.

✚ Approuve le **Compte de Gestion 2015 du service Eau et Assainissement**, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Adopté par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention(s) »

▪ **Dossier n°8 : Affectation des résultats 2015 du service eau et assainissement**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	9 049,04 €
- un excédent reporté de :	6 934,92 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	2 114,12 €

- un excédent d'investissement de :	72 485,35 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	72 485,35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : DÉFICIT	2 114,12 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	2 114,12 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT **72 485,35 €**

Adopté par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention(s) »

▪ **Dossier n°9 : Budget primitif 2016 du service eau et assainissement**

Après lecture et présentation du Budget Primitif 2016 du service Eau et Assainissement par M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

✚ Accepte le **Budget Primitif 2016** de la Commune, ainsi qu'il suit :

* Investissement :

<u>Dépenses</u> :	98 577,00 €
<u>Recettes</u> :	98 577,00 €

* Fonctionnement :

<u>Dépenses</u> :	44 386,00 €
<u>Recettes</u> :	44 386,00 €

Pour rappel total budget :

Investissement :

- Dépenses :	98 577,00 € (dont 0,00 € de reste à réaliser)
- Recettes :	98 577,00 € (dont 0,00 € de reste à réaliser)

Fonctionnement :

- Dépenses :	44 386,00 € (dont 0,00 € de reste à réaliser)
- Recettes :	44 386,00 € (dont 0,00 € de reste à réaliser)

Adopté par 11 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention(s) »

▪ **Dossier n°10 : Amortissements GIP, SIEEP et Subventions habitat**

GIP et SIEEP :

La commune participe aux frais d'investissement du GIP Noé et du SIEEP.

Il convient de fixer la durée de l'amortissement concernant ces participations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir les comptes 204182 et 2041582 pour une durée de 5 ans.

Adopté par 11 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention(s) »

Subvention habitat :

En lien avec la communauté de commune, la commune accorde des subventions « habitats » pour les rénovations de façade, réfection de toiture....

Il convient de fixer la durée de l'amortissement concernant ces subventions « habitats » attribuées aux habitants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'amortir le compte 20422 sur une durée de 5 ans.

Adopté par 11 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention(s) »

▪ Dossier n°11 : Achat parcelles de M. GUENEL

Lors du dernier conseil, les membres du conseil municipal ont décidé de se porter acquéreur de la parcelle B 820 sous réserve des conditions financières proposées.

Monsieur le Maire présente un courrier de M. GUENEL proposant de vendre les parcelles B 67 et B 820 pour un montant de 1 000 € les 2.

Les frais de notaires sont estimés à 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Décide : de se porter acquéreur des parcelles B 67 et B820.

Adopté par 11 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention(s) »

Dossier n°12 : Camion ambulancier

Le maire présente un courriel d'une personne souhaitant installer son camion sur les places de parking grande rue, 2 jours par semaine afin de vendre de la viennoiserie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, refuse la demande.

Adopté par 11 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention(s) »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22h45